

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE
28 rue Robert Lugnier
42260 ST GERMAIN LAVAL
Tél. : 04.77.65.40.64.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 20 OCTOBRE 2008**

Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde s'est réuni le 20 octobre 2008 à 16 heures 30 à Saint-Just-en-Chevalet, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Gaillard, Maire de Souternon.

Présents à la réunion :

M. MACKE Philippe, Conseiller Général
M. PEREY DDE
M. DAUPHANT, Trésorier
M. RIFFAUD, Saur France

Excusés :

M. BONNE, Président du Conseil Général
M. NIGAY, Conseiller Général
M. CELLIER, Conseiller Général
Mme FAURE, Conseillère Générale
Mme TOURON, Conseil Général
M. CRAPSKY, DDAF
Délégués de la commune de ST MARTIN LA SAUVETE
Délégués de la commune de ARTHUN

29 communes sont représentées sur 35 adhérentes.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée à la mémoire de M. Joël DE CURRAIZE, Maire de MORNAND et délégué du Syndicat qui nous a quitté.

Monsieur Jean-Pierre COHAS est nommé secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 juin 2008.

STATION DE TRAITEMENT DE LA TUILLIERE

Monsieur le Président rappelle que la nouvelle filière de traitement fonctionne correctement. Il reste cependant un problème à régler au niveau du traitement des boues.
La consommation importante de réactifs génère une surproduction de boues qui ne peuvent pas être traitées efficacement par la station actuelle. Une étude pourrait être confiée à la société STEREAU pour améliorer la station de traitement des boues.

TRAVAUX AEP 2008 – 75^{ème} tranche (voir tableau)

TRAVAUX 2009-76^{ème} tranche (voir tableau)

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Président rappelle au Comité que la Société SAUR est titulaire du marché à bons de commande. Un avenant doit être établi avec SAUR afin de modifier l'article 4 de l'acte d'engagement comme suit :

« Les bons de commande, dans le cadre du présent marché, pourront être notifiés pendant une durée de deux ans suivant la notification du marché, et non trois comme il était indiqué dans l'acte d'engagement ».

REHAUSSE DU BARRAGE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Bureau d'étude COYNE ET BELLIER a étudié le dossier de rehausse du barrage pour 100 000 m³ d'eau supplémentaires. Une étude complémentaire a été réalisée par le bureau CESAME pour déterminer si le débouage qui était prévu s'imposait. CESAME a démontré que la tourbe dans le barrage n'est pas à l'origine des matières organiques présentes. Les services de la MISE et de la DDASS donnent leur accord pour la rehausse du barrage sans enlever la tourbe, mais demandent au syndicat de trouver des solutions pour rester en dessous de la limite fixée pour le syndicat à 10 milligramme de matière organique par litre d'eau brute. Le dossier devra être prochainement déposé pour enquête publique.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical

- demande la mise à l'enquête publique du dossier soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau.
- autorise Monsieur le Président à exécuter les formalités nécessaires et signer toutes pièces relatives à l'enquête publique.

LOI LEMA - PUIITS et FORAGES PRIVÉS (Décret 2008-652 du 02/07/2008 (CGCT))

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques régleme les prélèvements particuliers dans les puits et sources. L'objectif est de prévenir les pollutions du réseau public d'eau potable.

. « Tout prélèvement, puits ou forage, réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fera l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée ».

Cette évolution de la réglementation pour 2009 sera abordée plus en détail lors des prochains comités.

COUPURE D'EAU à ST ROMAIN D'URFE

Monsieur le Président fait connaître à l'assemblée qu'une fuite sur une canalisation alimentant les communes de ST ROMAIN D'URFE et CHAMPOLY a privé d'eau quelques abonnés ainsi que la maison de retraite de ST ROMAIN D'URFE durant plusieurs heures. Monsieur le Président relate les faits et demande à Monsieur RIFFAUD, chef de secteur de la SAUR de s'expliquer.

Monsieur RIFFAUD exprime ses regrets pour cet incident, dont il explique la genèse et le déroulement ; les procédures qui devraient permettre qu'il ne se reproduise pas sont détaillées et ont été rappelées au personnel de la SAUR.

STATION DE LA BOMBARDE.

Monsieur le Président demande l'accord du comité pour évaluer l'opportunité d'une remise en service de la station de la Bombarde. Cette pré-étude sera réalisée en interne par le syndicat.

DELEGUE SIEL

Monsieur le Président rappelle que les deux délégués désignés pour représenter le syndicat au SIEL sont :

Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Président, délégué titulaire

Et Monsieur Alain BERAUD, Vice-président, délégué suppléant.

Monsieur Alain BERAUD étant déjà délégué suppléant dans sa commune de ST GERMAIN LAVAL il convient de désigner un autre délégué suppléant pour le syndicat.

Le comité syndical après en avoir délibéré désigne Monsieur COHAS Jean-Pierre délégué suppléant.

MOYEN DE PAIEMENT DES FACTURES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré le Receveur des finances de ROANNE qui propose au syndicat de mettre en place un nouveau moyen de paiement des factures d'eau : le prélèvement automatique à échéance. Ce nouveau mode de paiement induit un coût pour le syndicat de 0.12 euros HT par prélèvement. Le Comité syndicat ouï l'exposé, déclare ne pas être favorable au prélèvement automatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18 heures.

TRAVAUX PROGRAMME 2008 - Marchés Attribués à SOGEA Rhône Alpes						
	Commune	Lieu	Travaux	Prévisionnel	Marché SOGEA	Avancement
TF 2008	SAINTE GERMAIN LAVAL	Les balmes	Renouvellement liaison St GERMAIN - BUSSY F DN100 5310ml	443.662,20 €	323.873,41 €	Attente raccordement
TF 2008	SAINTE ROMAIN D'URFE	St Romain - A72	Renouvellement 2300 ml F200 mm	248.337,00 €	181.286,01 €	Attente raccordement
TF 2008	CREMEAUX	Croix rouge	Renouvellement 100ml en PEHD DN40mm	8.389,20 €	6.124,12 €	Attente raccordement
TF 2008	CREMEAUX	Luce	extension 100m PE 50mm	8.074,00 €	5.894,02 €	Terminé
TF 2008	CREMEAUX	Lévaut	extension 410m PE 50mm	15.498,10 €	11.313,61 €	Attente raccordement
TF 2008	JURE	Les Combes	Renforcement 100 ml PVC DN63 en Fonte DN80 + 2 bcht	17.067,70 €	12.459,42 €	Attente raccordement
TF 2008	BULLY	Les clavières	Déplacement 20ml F80	4.178,70 €	3.048,99 €	Terminé
TF 2008	SAINTE MARTIN LA SAUVETE	Cleolias	Extension 1100 ml PEHD DN50	34.783,50 €	25.391,96 €	Terminé
TF 2008	CHAMPOLY	Le Bourg	VC 118 extension 125ml PVC 63mm	13.807,20 €	10.079,26 €	Reporté
TF 2008	GREZOLLE	Le Château d'Aix	Réparation 12ml F ND350 + Renouvellement 210m F DN150	29.855,20 €	21.794,30 €	Reporté
ZC 2008	CREMEAUX	Les Mirvières	Déplacement 160 ml F 125mm	-13.436,20 €	9.808,43 €	
ZC 2008	SAINT JULIEN D'ODDES	Le Bourg	Déplacement 125 F.M. WILLS	-15.360,95 €	11.213,49 €	
TOTAL				152.445,60 €	122.245,60 €	

